

Guéret, le 6 octobre 2017

## Communiqué de presse

## Présentation des dispositifs d'accompagnement des salariés licenciés de l'ex entreprise GM&S Industry

Une réunion s'est tenue le vendredi 6 octobre 2017 à la Préfecture de la Creuse à destination des salariés licenciés de GM&S Industry de La Souterraine en présence des services de l'État et de ceux de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cette réunion a permis de présenter l'ensemble des dispositifs d'accompagnement des personnels licenciés mis en œuvre conjointement par l'État et la Région.

L'État a engagé de longue date un accompagnement des salariés de GM&S.

Du mois d'avril 2015 au mois de juillet 2017, l'État a financé l'activité partielle du site de La Souterraine pour un montant de 1 364 077 €.

Une cellule d'appui à la sécurisation professionnelle, animée par Pôle Emploi, de juillet à septembre 2017, a accompagné les personnels volontaires au travers d'ateliers individuels ou collectifs (bilan professionnel, création d'entreprise, rédaction de CV...). L'État finance cette mesure à hauteur de 133 736 €.

Une prise en charge des risques psycho-sociaux a été initiée depuis le mois de juin 2017 avec des réunions d'information et se poursuit aujourd'hui avec l'activation, en liaison avec l'Agence Régionale de Santé, d'une cellule d'urgence médico-psychologique à destination des ex-salariés GM&S.

Cet accompagnement va se poursuivre avec les mesures suivantes :

Dans le cadre du plan social, l'État finance une cellule de reclassement dédiée aux personnels GM&S pour un montant de 312 000 €. Le cabinet spécialisé ANVEOL, choisi avec l'accord du comité d'entreprise, pour une période minimale de 12 mois, mettra en place un accompagnement auprès de chaque salarié licencié volontaire, dans une démarche de reconversion professionnelle. La première réunion d'information collective se tiendra le 11 octobre prochain.

En collaboration avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM) et la Plateforme Automobile (PFA), l'État mobilise et continuera de mobiliser tous les acteurs de la filière automobile. Il dispose, dès à présent, d'une liste d'offres d'emplois. Des formations professionnelles seront prises en charge à hauteur de 5 000 € par salariés avec des compléments pour frais annexes (frais de déplacement, hébergement...). Ces besoins seront détectés lors de l'accompagnement des salariés via la cellule de reclassement selon les besoins recensés par Pôle Emploi et l'UIMM Limousin.

Pour les salariés qui retrouveront un emploi à un niveau de rémunération inférieur à celui perçu chez GM§S, la compensation de la perte de salaire sera prise en charge par l'État (jusqu'à 300 € par mois et par salarié sur 24 mois).

Une aide à la mobilité de 1500 € par salarié est prévue. Cette aide pourra être portée à 2000 € en cas de difficultés particulières.

L'État accordera une aide financière de 2000 à 2500 € pour les salariés qui créeront une entreprise.

La Région a également présenté ses dispositifs qui relèvent de sa compétence notamment en matière de formation et de développement économique du territoire qui viendront compléter ou accompagner les mesures proposées par l'État.

Enfin, un comité de pilotage global, permettant de suivre l'ensemble de ces dispositifs et intégrant un volet relatif à la redynamisation des territoires va être mis en place par l'État. Il coordonnera l'ensemble des actions et des moyens de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et des représentants de la filière automobile sur une durée de 24 mois. Ce comité veillera également à la mise en œuvre des investissements soutenus par les constructeurs et l'État.

Ce dispositif associera le comité d'entreprise, les partenaires, les collectivités locales, GMD et les services de l'État.

À ce jour, l'État et ses partenaires demeurent totalement mobilisés pour accompagner les personnels de l'ex-GM&S.



